

## Assemblée générale ordinaire de la SEPANT – 3 juin 2023

### Rapport Moral

Le Président de la SEPANT

Mes Chers Collègues,

La SEPANT a connu en 2022 une année intense, et parfois compliquée, durant laquelle les combats environnementaux n'ont pas manqué. Elle a en effet été confrontée à l'artificialisation rapide d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, à des pollutions, à plusieurs mois d'une sécheresse intense, générant des tensions et des conflits pour les usages de l'eau. Et face aux bétonneurs, aux pollueurs, aux fabricants et utilisateurs de pesticides, sans oublier les chasseurs qui veulent régenter seuls l'usage des forêts, la SEPANT se trouve souvent seule à défendre le vivant, à rappeler que la biodiversité est en situation critique en Touraine, et que toutes les politiques d'aménagement des territoires doivent en tenir compte.

Certes, la SEPANT trouve quelquefois des alliés : d'autres associations, des administrations publiques, et même de plus en plus souvent des élus, sensibilisés aux questions du changement climatique, et de la perte de biodiversité. Pas tous les élus, malheureusement : j'ai rencontré parmi eux quelques exemples d'une « beaufitude » tranquille, qui fait que l'on détruit un parc public pour y construire un immeuble, considérant qu'il y a déjà beaucoup de verdure dans la commune ; que l'on installe un équipement de loisirs dans un « hot spot » d'orchidées sauvages, entraînant la disparition de celles-ci ; ou bien que l'on s'étonne que la protection d'une moule de rivière en grand danger d'extinction de l'espèce puisse faire obstacle à la construction d'un pont sur la Vienne pour une déviation !

Donc, l'année 2023 nous a vu nous impliquer dans un certain nombre de dossiers environnementaux, de Noizay à Rilly-sur-Vienne, de Chambray-lès-Tours à Ballan-Miré ou Bréhémont, en s'efforçant de dialoguer avec les élus ou les techniciens concernés, et en cas d'incompréhension de préparer parfois des actions contentieuses, comme dans le cas d'un espace naturel de Truyes où la SEPANT a produit une contre-étude d'impact environnemental, au vu de l'inanité de l'étude figurant au dossier ; ou bien en déposant auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire un recours gracieux contre l'arrêté d'approbation de la charte départementale d'engagement des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques, qui introduit une réelle insécurité pour les habitants ou travailleurs riverains des zones d'épandage de pesticides.

La SEPANT a donc fait face à sa première mission (qui certes n'est pas la seule) : défendre la nature et l'environnement, tenter d'enrayer le déclin de la biodiversité, pour lequel certains parlent d'écocide, et de même extinction de masse des espèces vivantes. Le dossier de la revue Touraine Nature de décembre 2022 était du reste consacré aux aires naturelles protégées, dont la SEPANT souhaite l'extension, dans un cadre de protection renforcée de la biodiversité, et a fait des propositions de sites éligibles aux services de l'Etat.

La SEPANT a par ailleurs poursuivi son action en faveur de la protection de la ressource en eau, qu'elle soit souterraine ou de surface, avec notamment une réunion publique sur le Cénomaniens à l'Hôtel de Ville de Tours (organisée conjointement avec l'association Eau Touraine) en mars 2022, et avec un recours mené avec ANPER-TOS et avec FNE Centre-Val de Loire contre le réarmement du barrage de Descartes sur la rivière Creuse. La SEPANT a également poursuivi son action en faveur du développement durable et de l'adaptation au changement climatique de nos villes et de nos villages, et a poursuivi son action au sujet des déchets et de leur réduction, notamment dans le cadre d'un groupe de contact avec le Syndicat Touraine Propre, des commissions de suivi de sites, et la concertation sur l'actualisation de du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. La préparation d'un plan sur la qualité de l'air dans l'agglomération de Tours a par ailleurs été un chantier que la SEPANT a suivi.

L'aménagement des espaces ligériens, la connaissance de la Loire et ses richesses en termes de biodiversité, ont aussi été à l'honneur, à travers notamment un partenariat avec la Mission Val de Loire, en novembre 2022 à Marne (Tours).

Des thématiques transversales se sont imposées comme étant incontournables : les sols vivants, sujet qui a donné lieu à une série de réunions de travail organisées par la DDT et dont les conclusions ont été tirées par la Préfète, et le « zéro artificialisation nette » non dépourvue de tous liens avec la thématique précédente, et qui est issue du Plan Biodiversité de 2018 ainsi que de la convention citoyenne pour le climat de 2020. Cette thématique a donné lieu à beaucoup d'échanges et sollicité beaucoup la pédagogie des représentants des associations, tout au long de l'année 2022. La prise de conscience de l'artificialisation très rapide des terres, en Touraine comme ailleurs, doit être comprise en effet comme un facteur de réduction de la biodiversité, tant des sols que de la flore et de la faune, de dégradation des paysages, et de pollutions diverses.

La SEPANT est confrontée directement à la contradiction entre la protection de la biodiversité, et le développement des énergies renouvelables, notamment l'éolien et le solaire, qui est de plus en plus souvent programmé sur des espaces naturels agricoles ou forestiers. La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 va multiplier les risques de conflits d'usage des sols. Je continue à plaider que la priorité doit toujours être donnée au vivant, et que chaque fois qu'un projet de production d'énergie renouvelable détruit des habitats et porte atteinte à des espèces, il doit être combattu, comme nous l'avons fait depuis la mobilisation contre un projet de centrale photovoltaïque sur la lande de Larçay.

En troisième lieu, la SEPANT a connu dans sa vie institutionnelle et dans la vie associative des événements d'une forte intensité. En premier lieu, elle a obtenu le renouvellement pour 5 ans de son agrément préfectoral au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement, par arrêté du 8 septembre 2022, au vu d'un dossier très copieux fourni par la SEPANT.

Un événement majeur pour la SEPANT a été l'arrivée de son nouveau directeur, Vincent Lévêque, début octobre. Sa prise de fonction s'est faite sans temps morts, et je ne peux que le remercier pour son engagement en faveur de l'association.

L'année 2022 a par ailleurs été marquée par la mise en œuvre du dispositif local d'accompagnement de la SEPANT, qui a donné lieu à des réunions dans des formations très diverses, et qui a permis de franchir une première étape : l'adoption d'une version actualisée du projet associatif, validée par le Conseil d'Administration le 27 septembre. La démarche du DLA a également mis l'accent sur l'accueil des nouveaux adhérents (ou susceptibles de l'être), et une démarche a été engagée par Bruno Debron sur la substitution aux entretiens individuels de rencontres collectives mensuelles, dans un cadre à la fois festif et riche en informations, pour donner envie de s'engager dans au moins une des actions de la SEPANT.

Parallèlement la participation à la fédération régionale FNE Centre-Val de Loire s'est poursuivie tout au long de l'année, la SEPANT siégeant au bureau avec une vice-présidence, et s'impliquant dans diverses actions régionales, comme par exemple la journée « Energie Climat-Biodiversité » qui a eu lieu près d'Orléans. La fédération régionale s'est associée au contentieux concernant le barrage de Descartes, conjointement avec la SEPANT et ANPERTOS.

Le budget et la trésorerie de la SEPANT ont été suivis tout au long de l'année avec une grande vigilance par notre trésorière Ghislaine, qui a veillé à nous informer chaque mois de la situation. En progression mais souvent tendu, grevé par le coût d'une rupture conventionnelle, le budget de l'exercice 2022 s'est finalement conclu par un léger déficit, bien moins important que celui de l'exercice précédent. Merci à la trésorière et au directeur de la SEPANT pour leur pilotage financier et budgétaire, et notamment pour l'effort accompli, avec le concours des salariés, pour réduire les délais de recouvrement des créances sur des tiers.

J'ai exercé depuis huit ans la fonction présidentielle avec passion, y consacrant une grande partie de mon temps depuis mon départ en retraite, suivant le fonctionnement des instances, la mise en œuvre des décisions prises, traitant de très nombreux dossiers environnementaux, supposant souvent des courriers ou des rencontres avec des élus ou des administrations. Chacune de ces dernières années, je n'avais pu prendre qu'une semaine de vacances d'été loin de la Touraine. Mais j'ai du tout arrêter dans la deuxième quinzaine de décembre 2022, pour subir une opération chirurgicale consécutive à un cancer du poumon, puis une chimiothérapie assez longue et éprouvante. J'ai alors transmis, comme le prévoit un article des Statuts de la SEPANT tous les pouvoirs du président à Bruno Debron, vice-président. Je le remercie, et je remercie les membres du bureau d'avoir piloté l'association, tenu régulièrement les réunions de bureau et de conseil d'administration, et fait face à des sujets

Société d'Étude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine

Siège social : 7, rue Charles Garnier - 37200 Tours

Adresse courrier : 8 bis, allée des rossignols - 37170 Chambray-lès-Tours

Tél : 09 77 38 61 75 – [contact@sepant.fr](mailto:contact@sepant.fr) – [www.sepant.fr](http://www.sepant.fr)

épineux et à des décisions difficiles, tout au long de ces derniers mois, avec une mention spéciale pour Alain Dutour qui a repris notamment la rédaction des compte-rendus de CA et de bureau.

Je ne me représenterai pas, ainsi que je l'ai déjà annoncé, à la fonction présidentielle et à la participation au bureau, lors du prochain renouvellement de celui-ci par le Conseil d'Administration de la SEPANT. Comme je l'ai fait ces derniers mois, je pourrai aider le bureau par un suivi des dossiers contentieux dont je me suis occupé personnellement, et dans différentes tâches compatibles avec un état physique plus fragile. Je souhaite en tout cas qu'une équipe clairvoyante, dynamique, et respectueuse des priorités de la SEPANT, prenne en main le bureau au cours de ce mois de juin 2023. Pour terminer je remercie toutes celles et tous ceux, salariés et bénévoles, qui ont travaillé au succès de la SEPANT, durant cette riche année 2022 ! »